



9 | Transfert de technologie pour le développement de coproduits du coton dans huit PMA africains

Une demande présentée par les pays du groupe « Coton-4 » (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) a conduit au lancement d'une initiative conjointe pour développer le potentiel économique des coproduits du coton.

Pour nombre de PMA africains, le coton est une culture de rapport essentielle car elle procure des revenus à quelque 4 millions d'agriculteurs, dont 17% de femmes, et à leur famille.¹ Les pays d'Afrique sub-saharienne exportent plus de 90% du coton fibre brut qu'ils produisent ; en 2018, ils ont gagné environ 15,5 milliards de dollars EU pour plus de 1,5 million de tonnes métriques de coton fibre.²

En Afrique, le coton est cultivé principalement pour sa fibre, qui sert de matière première aux textiles de coton. Cependant, d'autres parties du cotonnier, telles que les tiges, les coques, les graines et les fibres courtes, peuvent aussi être transformées en produits à valeur ajoutée, par exemple en huile comestible, en aliments pour animaux, en combustible pour le chauffage, en coton hydrophile et en savon, pour ne citer que

quelques produits. En somme, la famille des coproduits du coton peut être divisée en deux sous-groupes principaux : les produits dérivés de la transformation des graines de coton et les produits dérivés des tiges.

La transformation de ces autres parties du cotonnier est une activité économique connue et durable dans plusieurs pays producteurs de coton, tels que le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde et la Turquie, mais on estime que les marchés des coproduits de la graine de coton pourraient se développer et constituer une source possible de recettes complémentaires pour le secteur du coton en Afrique.³ Ces recettes complémentaires sont particulièrement importantes compte tenu de l'instabilité des prix du coton fibre sur les marchés internationaux et pourraient par

conséquent aider les petits exploitants à mieux gérer les fluctuations des prix.

L'Afrique produit environ 2,5 millions de tonnes de graines de coton, dont 75 % seulement sont broyées pour faire de l'huile et des tourteaux, ce qui signifie que 25 % des graines de coton produites en Afrique sont inutilisées. Selon les estimations, la valeur de ces graines inutilisées, dont la plupart se trouvent en Afrique de l'Ouest, est d'environ 237 millions de dollars EU.⁴ Certains pays africains tirent déjà parti de l'exportation des coproduits de la graine de coton non transformés, tels que les tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de l'huile, qui sont considérés comme les coproduits ayant le plus de valeur en termes de rapport prix/poids. Par exemple, en 2018, parmi les PMA africains, le Bénin est celui qui a enregistré la valeur des exportations de tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de l'huile la plus élevée, soit au total 14,6 millions de dollars EU, ces produits ayant été exportés en Inde, en Afrique du Sud et en Turquie.⁵

Les tiges de coton, elles aussi, ont des propriétés intéressantes en tant que combustible car elles ont un pouvoir calorifique élevé et une faible teneur en cendres. Solidifiées en briquettes ou en granulés, les tiges, qui ne produisent pas de fumées, peuvent remplacer les combustibles solides plus polluants. Par exemple, d'après les estimations issues d'une évaluation réalisée par la CNUCED en Zambie, la transformation de la biomasse en briquettes ou en granulés – en utilisant des tiges de coton et d'autres produits issus de la biomasse agricole – pourrait concurrencer le charbon sur le plan des prix, créer de l'emploi et rapporter aux agriculteurs jusqu'à 25 dollars EU par tonne de tiges, ce qui représente les deux tiers du poids d'un cotonnier moyen (Hamusimbi, 2019).

Sur cette toile de fond, aux journées du coton de novembre 2018,⁶ les pays du groupe « Coton-4 » (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad), ainsi que le Mozambique, l'Ouganda,

la Tanzanie et la Zambie, ont adressé à l'OMC, à la CNUCED et à l'ITC une demande d'assistance technique et de transfert de technologie pour développer la transformation et la branche de production des coproduits du coton nationaux et intégrer ces derniers dans les chaînes de valeur aux niveaux national, régional et mondial. Cette demande a donné lieu au lancement, en 2018, d'une initiative conjointe visant à développer le potentiel économique des coproduits du coton⁷ et qui comporte deux volets principaux : des travaux d'évaluation de la faisabilité dans les PMA partenaires afin de mettre à l'épreuve la viabilité des projets et la mobilisation de ressources pour mettre en œuvre les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Les travaux opérationnels menés au titre de cette initiative conjointe ont débuté en août 2019 avec l'appui du CIR. Au titre de ce projet, coordonné par le Secrétariat de l'OMC en consultation avec la CNUCED et l'ITC, des études de faisabilité par pays ont été réalisées dans les huit PMA africains pilotes qui avaient demandé une assistance. Ces études visaient à recueillir des données complètes à jour et à évaluer le potentiel d'investissement et de transfert de technologie quant à la création de revenus supplémentaires issus de la transformation locale des coproduits du coton, notamment pour les petits exploitants et les transformateurs.

Les premiers résultats sont encourageants et font apparaître, par exemple, dans un PMA producteur de coton, que la production de savon artisanal provenant d'unités d'extraction d'huile de coton génère, d'après les estimations, des recettes annuelles supérieures à 250 000 dollars EU. Cette activité crée des possibilités d'emploi pour environ 400 personnes, majoritairement des femmes, avec des marges de progression importantes, car la demande de savon naturel semble augmenter régulièrement aux niveaux national et régional, ce qui ouvre aussi la voie à de possibles exportations vers l'étranger à l'avenir.

1 Source : Données du Comité consultatif international du coton. Voir : <https://icac.gen10.net/>.

2 Source : Données du Comité consultatif international du coton. Voir : <https://icac.gen10.net/>.

3 Compte rendu d'un atelier de l'OMC sur les coproduits du coton, 7 juin 2019 – voir https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/workshopcottonday07062019_f.htm.

4 Compte rendu d'un atelier de l'OMC sur les coproduits du coton, 7 juin 2019 – voir https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/workshopcottonday07062019_f.htm.

5 Source : Statistiques de l'OMC.

6 Depuis la Conférence ministérielle tenue à Bali en 2013, l'OMC organise deux fois par an les « journées du coton », qui consistent en des discussions spécifiques et en des séries de réunions sur l'aide au développement.

7 Voir https://www.wto.org/french/news_f/news18_f/cott_07dec18_f.htm.